

“Paul Magnette ne dit pas la vérité sur la concertation sociale”

● Pour Marc Becker, patron de la CSC wallonne, le gouvernement PS-CDH a laissé tomber la concertation sociale.

● Le syndicat chrétien veut un vrai ministre des Finances et un Bureau du plan en Wallonie.

● Le Conseil économique et social de Wallonie (CESW) a établi trois scénarios qui démentent le retour à l'équilibre budgétaire en 2018 sans mesures complémentaires.

Entretien **Stéphane Tassin**

Marc Becker, le patron de la CSC wallonne, met d'entrée de jeu les choses au point. Non, les syndicats ne sont pas amorphes face aux mesures décidées par le gouvernement wallon : *“Nous avons déjà réagi au début du mois d'octobre mais la mise en place du gouvernement fédéral a occulté le message. A l'époque, nous avons dit que les mesures du gouvernement wallon allaient provoquer une double peine puisque si les mesures du fédéral allaient toucher directement les personnes, celles du gouvernement wallon, en jouant uniquement sur les dépenses, allaient inévitablement toucher les services publics et réduire le service au citoyen et plus particulièrement les plus précarisés”.*

Comment se passe la concertation sociale avec le gouvernement wallon ?

Le gouvernement wallon sous la précédente législature avait mis en place un “GPS” (Ndlr : Groupe des partenaires sociaux wallons). Notamment parce qu'avec la sixième réforme de l'Etat, un certain nombre de choses doivent être concertées avec le gouvernement. On a l'impression qu'à ce GPS, on ne lui a pas encore demandé grand-chose pour le moment. Peut-être que nous ne sommes pas suffisamment proactifs. Nous avons commencé à nous voir avec les employeurs, mais nous avons le sentiment que le gouvernement wallon prend des mesures sans nous concerter.

Le ministre-Président Paul Magnette (PS) a récemment précisé que les négociations gouvernementales s'étaient déroulées en concertation avec les syndicats.

Tout le monde aura une appréciation de ce que l'on appelle de la concertation. Ce qui est vrai, par contre, c'est que lors de l'annonce de la mise en place d'une majorité PS-CDH, nous avons eu un contact avec ces deux partis. C'était une rencontre informelle qui n'était ni une négociation ni une concertation. Après, nous n'avons plus jamais eu de contacts. C'est un peu dommage mais, entre-temps, ils ont pris un certain nombre de mesures comme la réduction des points APE, même si cette mesure aurait pu être pire.

La ministre Tillieux (PS) expliquait mardi dans “La Libre” que la mesure sur les points APE ne coûterait que 12 € par an et par point. C'est vrai que ce sont, à peu près, ces chiffres-là. Ils ont amorti le choc sur cette mesure mais on sait qu'elle ne vaut que pour 2015. Nous imaginons que, par la suite, le système sera complètement revu.

C'est la même chose pour les titres-services ?

Sur les titres-services, on aurait pu à un moment se concerter. Ça touche aussi un secteur avec beaucoup de travailleurs. Ça touchera très clairement les ménages. Supprimer la déductibilité fiscale, c'est la bonne voie, mais il y a un Conseil wallon de la fiscalité qui a été mis en place et il n'a pas été concerté. On aurait pu imaginer que cette déductibilité, on la garde pour les revenus les plus faibles. On sait aussi qu'il y a, dans ce secteur, des emplois de mauvaise qualité. Nous avons demandé que la valeur du chèque soit modulable en fonction de la qualité de l'emploi. Ils ne l'ont pas fait non plus.

Et la taxe sur l'outillage ?

Je ne suis pas souvent d'accord avec les employeurs mais, là, je peux dire qu'ils ont raison d'être contre. C'est une attaque contre le Plan Marshall.

Le gouvernement wallon n'utilise pas correctement ses nouvelles possibilités fiscales ?

Il pourrait les utiliser intelligemment. Nous n'avons pas de bible sur cette question, mais si, à un moment donné, ils ne les utilisent pas, on va droit à la catastrophe. Le Conseil économique et social de Wallonie a réalisé quelques projections (Ndlr : voir ci-contre). Les pistes que nous avons vues montrent que le déficit sera bien plus grave qu'annoncé. Nous pensons qu'il faut un vrai ministre des Finances. Le gouvernement wallon n'est pas une maison des jeunes avec un trésorier. Si la Wallonie veut mettre en place une politique cohérente, elle doit aussi se doter d'un outil de prospective, indépendant, comme le Bureau du plan fédéral, qui lui permettrait d'envisager les choses à long terme.

“Sur les points APE, le gouvernement wallon a amorti le choc, mais on sait que la mesure ne vaut que pour 2015.”

MARC BECKER
Secrétaire national de la CSC wallonne.

Scénario 1

Le budget sera presque en équilibre en 2020

Le premier scénario envisagé par le Conseil économique et social de Wallonie (CESW) fait évoluer les dépenses de la Wallonie en fonction de l'inflation uniquement. Dans ce scénario, le déficit wallon s'amplifie en 2016, en raison de la contribution à l'assainissement des finances publiques, pour se réduire progressivement. L'équilibre budgétaire serait quasi atteint en 2020. Rappelons que le gouvernement wallon a annoncé un budget 2015 présentant un déficit de 450 millions €. Dans ce scénario le déficit serait de 613 millions € en 2016, de 463 millions € en 2017, de 322 millions € en 2018, de 177 millions € en 2019 et de 19 millions € en 2020.

Scénario 2

Le déficit se stabilisera dès 2020

Le second scénario envisagé par le CESW fait évoluer les dépenses de la Wallonie en fonction de l'inflation plus 1 % ce qui correspond au rythme d'évolution naturelle des rémunérations, des dotations de plusieurs OIP (organismes d'intérêt publics) ou du fonds des communes. Ce deuxième scénario amène le déficit budgétaire à se creuser en début de période en raison des contributions à l'assainissement puis à se stabiliser autour de 745 millions € en 2020. Le respect de la trajectoire établie par le gouvernement wallon nécessitera des efforts complémentaires à ceux opérés pour le budget 2015.

Scénario 3

Le déficit dépassera le milliard en 2020

Le troisième scénario envisagé par le CESW fait évoluer les dépenses de la Wallonie au même rythme que l'inflation et la croissance économique. Dans ce troisième scénario, l'évolution des dépenses régionales amène le déficit budgétaire à croître sans cesse dès 2016 pour dépasser 1,2 milliards en 2020. Il serait de 844 millions € en 2016, de 935 millions € en 2017, de 1,033 milliard € en 2018 et de 1,122 milliard en 2019. Ici aussi, le respect de la trajectoire établie par le gouvernement wallon nécessitera des efforts complémentaires à ceux opérés pour le budget 2015.

“La Wallonie doit accélérer son redéploiement économique et social”

Le Conseil économique et social de Wallonie (CESW) a également mis sur pied trois autres scénarios pour ce qui concerne l'évolution des recettes en Wallonie d'ici à 2020. Le premier, dit de “référence”, se base sur les chiffres prévus par le gouvernement qui envisage 14,401 milliards de recettes en 2020 contre 12,946 milliards en 2016.

“Le 2^e scénario se réfère à une croissance économique plus élevée de 0,5 % par an entre 2015 et 2020. Les recettes de la Wallonie sont liées à la croissance économique. Il en résulte une évolution favorable des recettes qui se monte à plus de 200 millions en 2020. Avec des recettes totales de 14,616 milliards €” peut-on lire dans le rapport du CESW.

Le 3^e scénario mis en place par le CESW “examine les

conséquences d'une augmentation progressive de la part de la Wallonie dans l'IPP (NDLR : impôt des personnes physiques) de 0,1 % par an, passant de 28,25 % en 2015 à 28,75 % en 2020. Les recettes de la Wallonie ne seraient pas globalement modifiées, illustrant la neutralité du mécanisme de solidarité révisé. Le gain en recettes fiscales et pour les dotations réparties selon la clé IPP est compensé par une réduction du montant de solidarité nationale” explique-t-on dans le rapport du

CESW. Les recettes atteindraient alors en 2020, le même montant que dans le scénario de “référence”.

Des dépenses publiques en phase avec les besoins

En conclusion, le CESW constate que le retour à l'équilibre budgétaire annoncé en 2018 nécessitera des efforts complémentaires à ceux annoncés pour le budget 2015, en recettes ou en dépenses. “La Wallonie doit accélérer son redéploiement économique et social

si elle souhaite maintenir une évolution de ses dépenses publiques en phase avec ses besoins” conclut le rapport.

S.Ta.